



On reçoit aussi des abonnemens chez M. BERTHOZ, libraire, marché au bois, à Bruxelles, et chez tous les directeurs des postes du royaume.

Le prix de l'abonnement est de NEUF FRANCS par trimestre pour Liège, et de ONZE FRANCS, FRANCO, pour les autres villes du royaume.

Matin

GAZETTE DE LIÈGE.

EXTERIEUR.

ESPAGNE.

Madrid, le 7 décembre. — Le roi vient de faire les promotions suivantes dans l'armée du Pérou : Le vice-roi don Joseph de Lacerda a obtenu le titre de *comte de los Andés* et la grand-croix de Saint-Ferdinand, et les lieutenans-généraux Cantérac et Valdes la grand-croix de Saint-Ferdinand. Sont élevés au grade de maréchal-de-camp les brigadiers Alvarès, Olaneta, Monet, Loriga, Carratala, La Hera et Villalobos.

Barcelone, le 4 décembre. — Voici dans quels termes notre journal annonce l'exécution d'une nouvelle victime de la commission militaire et permanente de la principauté de Catalogne : « Aujourd'hui à trois heures de l'après-midi sera pendu le nommé Manuel Pol de Guimbest, jugé par la commission militaire pour avoir crié *vive la constitution.* »

On assure que le général Reiset a écrit au marquis de Campo-Sagrado pour se plaindre des ecclésiastiques qui du haut de la chaire déclament contre les Français.

ITALIE.

Rome, le 1^{er} décembre. — Le prochain consistoire est définitivement fixé au 10 de ce mois, et uniquement pour la consécration de douze évêques de diverses nations. La création des cardinaux est renvoyée au mois de mars. On assure toujours que M. l'abbé duc de Rohan et M. le grand-aumônier de France, prince de Croy, y seront compris, et, ce qui est plus positif, c'est la nomination du cardinal Albany à la légation de Bologne, en remplacement du cardinal Spina, appelé à d'autres fonctions.

Il a paru hier un décret pontifical, prescrivant le costume rigoureux des ecclésiastiques. Plus de chapeaux ronds, plus d'habits de couleur, plus d'habits courts, plus de cravattes mondaines. La soutane, le manteau, le rabat sont de rigueur et on ne les quittera plus.

La même loi porte des peines très-sévères contre ceux qui barbouilleraient les murs des temples divins, dont celui de Saint-Pierre était le moins exempt, à cause de son immensité, et dont le scandale et les inconvéniens arrivaient jusqu'à la demeure de S. S.

Avec de pareilles mesures, le soin qu'on a pris dans les réparations des églises, la décence et la régularité dans l'extérieur de ses ministres, la ville sainte présentera aux catholiques qui viennent la visiter le spectacle le plus magnifique et le plus édifiant.

Il a été publié encore un autre décret sur les poids, les mesures, les qualités, la distribution des comestibles. Cette mesure est une nouvelle preuve de la sollicitude du pape pour la classe la moins aisée.

Depuis quatre jours tous les spectacles sont fermés et ils ne se rouvriront que dans treize mois. Les prédications, les exercices religieux attirent une assistance très-nombreuse. (*Quotidienne.*)

ALLEMAGNE.

Francfort, le 13 décembre. — Le roi de Bavière vient d'ordonner, si dans les mariages mixtes le prêtre refuse à la partie catholique la publication des bans et la bénédiction nuptiale, à moins que les deux parties n'aient promis de faire élever les enfans dans la religion catholique, le pasteur protestant soit autorisé à bénir le mariage, même sans la lettre dimissoriale du curé catholique.

ANGLETERRE.

Londres, le 11 décembre. — Voici l'extrait d'une lettre qui nous est adressée de Paris, en date du 8, par notre correspondant privé :

« Je tiens d'une excellente autorité que l'intention du ministère est de ne proposer dans la session qui va s'ouvrir, aucune loi concernant la réduction de la rente.

Quant à l'indemnité aux émigrés, elle sera effectuée à l'aide d'un emprunt, remboursable en cinq ans. (*Courier.*)

— Nous avons reçu de Paris l'assurance la plus positive que le discours qui doit être prononcé à l'ouverture des chambres par S. M. Charles X, sera extrêmement favorable au maintien de la paix générale de l'Europe. (*Globe and Traveller.*)

— La ville de Douvres offre présentement un spectacle sans exemple : ses casernes sont occupées par des soldats anglais et par des soldats français, en nombre égal. Voici l'explication de ce fait singulier :

Le 2 décembre, le transport français *le Saint-Pierre*, venant du Havre et destiné pour la Martinique, fut obligé, par la plus violente tempête, de relâcher dans le port de Douvres. Ce bâtiment a souffert des avaries considérables, et qui exigent de

promptes réparations. La garnison ne pouvant rester à bord pendant les travaux nécessaires, le commandant a fait demander au gouverneur la permission de débarquer sa troupe. Elle lui a été accordée sur l'heure, et une caserne qui se trouvait vacante a été assignée au logement des soldats français. Leur discipline est si parfaite qu'elle a triomphé de toute prévention nationale. Les habitans les voient avec plaisir, et les militaires anglais se piquent de leur faire les honneurs du pays. Nous sommes persuadés qu'en pareil cas les Français accueilleront nos soldats avec la même cordialité. (*Sun.*)

— Le *Public Ledger* revient aujourd'hui sur l'affaire des Grecs, dont il paraît que les cabinets commencent enfin à s'occuper sérieusement.

Il est maintenant hors de doute, dit-il, que les fréquentes déclarations de notre cabinet ont pour objet le sort définitif de la Grèce. Une décision quelconque ne peut plus être différée. Les affaires d'Espagne sont abandonnées à la discrétion de la France : les grandes puissances n'ont donc plus à s'occuper que des événemens de l'Orient. Toutes, au reste, ont mis un soin extrême jusqu'à ce jour à couvrir leurs sentimens à cet égard du plus profond mystère. Une seule ne dissimule point les siens : c'est l'Autriche. Dès qu'on lui parle des Grecs, elle met la main sur la garde de son épée. Mais en rassemblant des troupes sur les frontières de la Turquie, elle annonce elle-même que le temps de terminer tant d'incertitude est arrivé.

Il est beaucoup plus difficile de pénétrer à ce sujet la politique de la Russie. On croit néanmoins pouvoir affirmer que le cabinet de Saint-Pétersbourg voit avec plaisir les victoires des Grecs. Le puissant empereur Alexandre ne laissera point à d'autres l'honneur de décider une question qui fixe l'attention du monde entier. Quant au gouvernement britannique, on peut juger ses sentimens d'après ceux de la nation entière où les Grecs ont autant d'amis que d'individus ; mais une saine politique exige quelques précautions, avant de se livrer aux affections du cœur.

— Des lettres de Suède annoncent que l'on y croit généralement que le roi Charles Jean a l'intention d'abdiquer en faveur de son fils, le prince Oscar. Les motifs auxquels on attribue cette résolution sont la crainte qu'aurait ce monarque des intrigues de la sainte-alliance pour la restauration de la famille de Gustave IV, et, de plus, l'opinion que la haine portée à la nouvelle dynastie, s'affaiblirait en partie, si, par la succession en ligne directe du nouveau roi, elle prenait un air de légitimité.

Jusqu'à ce jour, Bernadotte a conduit ses affaires avec une grande habileté. C'est le seul général de la révolution française qui ait conservé une souveraineté. Il est aussi un des premiers qui se soit élevé, il était ministre sous le directoire.

— On écrit de Gibraltar, le 28 novembre : « Depuis le départ des Espagnols, qui ont été dernièrement forcés par notre inexorable gouverneur de quitter ce port pour se rendre à Londres, les mesures adoptées ici sont devenues de plus en plus sévères et violentes. Le nom d'Espagnol est un titre de proscription dans cette ville. Les seuls qui y sont admis sont des contrebandiers. M. Deaz Morales, ex-député aux cortès, est en prison pour dettes, et il est très-content d'avoir ce prétexte pour rester dans nos murs. Romero Alpuente, qui est âgé de 70 ans et accablé d'infirmités, avait été obligé de se cacher dans la maison d'un ami. Il est réduit à la plus grande misère. La police ayant découvert sa retraite, l'en avait fait arracher par ses agens et on lui avait intimé l'ordre de s'embarquer aussitôt. Il serait mort sans doute si cet ordre avait été mis à exécution, mais heureusement il devait quelque argent, et son créancier qui n'avait jamais eu intention d'en exiger le paiement, vint à son secours et le fit mettre en prison, où il trouve au moins sûreté et repos.

» Ces jours passés nous avons été témoins d'une scène qui montre jusqu'à quel point le système de persécution est porté. Plusieurs habitans des petits ports de mer sur la côte orientale de l'Espagne, connus par leurs sentimens libéraux, craignant de devenir victimes de la fureur de la populace, profitèrent d'un convoi sortant d'Alicante et de Carthagène pour Cadix, et se rendirent à bord, dans l'intention de débarquer à Gibraltar. Lorsqu'ils furent devant ce port, ils quittèrent le convoi, et s'embarquèrent sur de petites chaloupes, croyant qu'ils seraient reçus à terre sans difficultés, mais on leur en refusa la permission, et ils se trouvèrent ainsi dans la plus affreuse situation. Ces fugitifs, complètement dépourvus de moyens d'existence, sans asyle sur la terre, poussaient des cris et s'arrachaient les cheveux. Ces malheureux se dirigèrent vers la côte de Marbello, où sans doute ils ont été forcés d'errer dans les bois, s'ils n'ont pas été massacrés par les royalistes. Cette scène a causé ici une affliction profonde.

Un exemple puisé dans M. Dumesnil prouve la justesse de ces réflexions. Lorsqu'il nous parle de Charles Quint enfermé vivant dans son tombeau et relevant le linceul pour chanter lui-même son *de profundis*, M. Dumesnil a beau invoquer à son secours, toutes les pompes de la religion et toutes les pensées funèbres, qu'elles inspirent dans les prières de la mort, il ne parvient pas, malgré tout son talent, à cacher entièrement le ridicule de cette comédie et il en est de même dans plusieurs autres endroits.

Nous avons jugé sévèrement cette composition, si nous entrons dans les détails nous aurions bien d'autres reproches à lui faire; mais c'est d'une *histoire de Philippe II*, que nous parlons, et, hâtons nous de le dire, si nous voulions louer tout ce qui est digne d'éloges, nous pourrions remplir encore bien des pages: le succès des deux premières éditions qui se sont suivies rapidement atteste assez le mérite de cet ouvrage.

Il nous reste peu de place, employons-là à quelques citations qui justifient les éloges accordés à l'éclat et à l'énergie du style.

Pour dire que l'attention des peuples était fatiguée d'admirer le courage des victimes que le despotisme religieux de Philippe immolait chaque jour à ses fureurs, il usa, dit l'auteur, la vertu même du martyr!

Mendoza... du trône où elle était pour ainsi dire assise fut précipitée dans le fond d'un cachot; il y eut des emprisonnements, des meurtres, des assassinats: voilà les amours de Philippe!

« Oh! heureuse Elisabeth, qui a goûté le plaisir de faire sauter une tête couronnée s'était écrié Sixte Quint en apprenant le supplice de Marie-Stuart. C'est sur le trône même (dit à ce sujet M. Dumesnil) qu'il faut chercher les plus grands ennemis des rois, il y a dans le barbare souhait du pontife, un avenir tout entier de séditions et de régicides.

L'éloge du prince d'Orange est fait dans des termes très simples; mais il est bien beau dans sa simplicité, puisque Washington seul a mérité depuis qu'on en parlât dans les mêmes termes. *Quand Guillaume devint à son tour une puissance, on vit combien il avait été sincère dans ses principes, et par le respect avec lequel il conserva les libertés publiques, et par l'attention qu'il mit toujours à réprimer le fanatisme de son parti.*

Van Hulst.

PRIX DES GRAINS, à Liège, le 16 décembre.

LA RASTÈRE DE	froment vieux . . .	fl. 5 04 c.
	Id. nouveau . . .	» 4 25 »
	seigle vieux . . .	» 3 02 »
	Id. nouveau . . .	» 2 78 »

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE. — Du 16 décembre.

Naissances: 1 garçons, 1 fille.

Décès: 3 filles, 1 homme, 2 femmes; savoir:

Henri Médard, âgé de 69 ans, journalier, rue au Potay, veuf d'Isabelle Dumoulin, et époux de Marie-Joseph Fournau.

Marie-Elisabeth Philot, âgé de 73 ans, journalière, rue Bergerue.

Anne Lepiemme, âgé de 72 ans, fileuse, rue Grande-Bèche, veuve de Henri Sauveur.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Lundi 20 décembre 1824, à dix heures du matin, chez le St. Charles Fastré, cabaretier, au quai St.-Léonard, à Liège, le St. Gilles Bomal, fera vendre par le notaire DELVAUX, deux bateaux d'ourte et une nacelle; le tout n'ayant servi qu'un an, un cheval et généralement tous les agrès concernant son commerce de navigation. Argent comptant; mais les personnes connues du notaire, pourront avoir du crédit.

On demande au centre de la ville, pour un homme seul, un quartier, garni avec soin, composé de deux ou trois pièces au premier, et dont l'une soit assez grande. S'adresser au bureau du journal.

AVIS AUX AMATEURS DE CHEVAUX.

Je suis arrivé à l'hôtel de la Pommelette avec un nombre de bons chevaux de voiture, de selle et de cabriolet, race de Mecklenbourg. J'y resterai quelques jours.

Chambres ou quartier garni à louer rue Souv.-Pont, n° 316.

On cherche en location un jardin situé en ville ou dans l'un des faubourgs. S'adresser rue Hors-Château, n° 129.

(337) Le 3 février 1825, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire ADAMS, place St Denis, à la vente publique d'une maison sise à Liège, en Pêcheurue, cotée 1408, propre à une brasserie, distillerie ou savonnerie, ayant de nombreux et vastes greniers; aux conditions à voir chez ledit notaire.

Chez les demoiselles ANTONY, n° 610, coin de la rue Gerardrie, on peut se procurer de la toile blanche au prix de 10 sols de Liège (28 1/2 cents) l'aune; on recevra en paiement des couronnes rognées et des anciennes monnaies du pays, sans perte.

En vente chez J. A. LATOUR, imprimeur du gouvernement: ALMANACH DE LA PROVINCE DE LIÈGE, ou Tableau des fonctionnaires composant les autorités administratives, civiles, judiciaires et militaires de la province, pour l'année 1825. Revu avec la plus grande exactitude, rédigé sur les renseignements officiels, et augmenté de plusieurs articles nouveaux d'un intérêt local.

Contenant: les naissances et alliances des souverains, princes et princesses de l'Europe. Les cardinaux. Les ambassadeurs des puissances étrangères près de S. M. le roi des Pays-Bas; ceux de S. M. près des puissances étrangères. Royaume des Pays-Bas: les maisons du roi, de la reine et de la famille royale. Les noms des membres de la 1re. et de la seconde chambre des états-généraux; le conseil du cabinet du roi; le conseil d'état; les ministres; l'ordre militaire de Guillaume; l'ordre du lion belge; etc. L'administration militaire de la province de Liège. La fonderie royale de canons. La maréchaussée royale. Division de la province de

Liège, en cantons de justice de paix, de milice et en districts d'élection. L'administration provinciale, comprenant: les états provinciaux; la députation des états; les audiences et les bureaux de l'administration. La liste nominative des nobles reconnus et admis dans l'ordre équestre. L'organisation judiciaire: Cour supérieure de Liège; tableau des avocats; avoués, traducteurs et huissiers à ladite cour. Tribunaux de première instance de Liège et de Huy, avec les noms de tous les fonctionnaires qui en dépendent. Tribunaux de commerce de Liège et de Verviers. Les archives. Chambre de commerce; agens de change; notaires du ressort de la cour supérieure et chambres de discipline de Liège et de Huy. Administration des contributions directes, des droits d'entrée et de sortie et des accises: contrôles et recettes des divisions des arrondissemens de Liège, Huy et Verviers; priseurs pour l'évaluation du bétail. Direction spéciale du cadastre. Société générale des Pays-Bas pour favoriser l'économie nationale. Administration de l'enregistrement du timbre, des hypothèques, etc., et bureaux de recette dépendans de la direction. Administration des domaines, eaux et forêts du 5e. ressort; idem du waterstaat et des travaux publics; idem des mines. Direction des postes aux lettres. Université royale de Liège. Collèges de Liège, Verviers et Huy. Académie royale de dessin à Liège. Bureaux d'administration des collèges de la province. Commission provinciale pour l'instruction moyenne et inférieure. Ecole primaire royale. Société biblique. Ecole d'enseignement mutuel de Liège. Ecole des sourd-muets. Loteries de la Belgique et hollandaise. Vérification des poids et mesures et tarif de la rétribution pour la vérification et le poinçonnage. Régence municipale de la ville de Liège, juges-de-paix, direction, commissaires et tribunal de police. Compagnie de pompiers. Collège d'administration des prisons et maisons de force. Administration de l'octroi et tarif pour la perception des taxes municipales de Liège. Bureau central de bienfaisance et comités de secours. Monts-de-piété de Liège, Verviers et Huy. Commission administrative des hospices. Sous-commissions urbaines de bienfaisance de Liège, Verviers et Huy. Hospice de la maternité; société maternelle de Verviers. Commission d'agriculture; idem pour les fabriques de draps. Commission médicale. Noms et demeures des docteurs en médecine et en chirurgie, chirurgiens de ville, pharmaciens et sages-femmes de Liège. Artistes vétérinaires. Société d'émulation et tableau des membres. Clergé du diocèse de Liège: Le chapitre cathédral, les curés et desservans, le séminaire épiscopal. Prières de 40 heures. Conseillers des fabriques de Liège. — Les juges-de-paix, suppléans, greffiers, notaires et receveurs des bureaux de bienfaisance des arrondissemens de Liège, Verviers et Huy. Administrations communales: Les commissaires de districts; régences municipales; mayeurs, échevins et secrétaires des districts communaux de Liège, Verviers, Huy et Waremme. Départ et arrivées des courriers, diligences et barques, etc. Foires de la province de Liège et de ses environs. Effractions en argent et en nature. Tarif du prix des timbres de dimension et d'effets de commerce, en florins des Pays-Bas et en francs, calculé d'après les bases fixées par la loi du 31 mai 1824. Tarif des ports de lettres, en florins des Pays-Bas et en francs, établi par S. Exc. le ministre des recettes. Réductions des monnaies des Pays-Bas, de France, de Liège, de Brabant, d'Allemagne et de Luxembourg; tarif des monnaies ayant cours dans le royaume; tarif pour la réduction des liards de Liège en cents des Pays-Bas. Comptes faits en francs, en florins des Pays-Bas, et en florins de Liège, des pièces de 3, 6, 24, 48 livres, 5 et 20 francs; idem des demi-couronnes à 47 sous et couronnes de France à 99 sous (taux du commerce). Réduction des anciens poids et mesures en nouveaux, et vice-versa; tableaux de leurs nouvelles dénominations, etc.

Volume in-18 de 324 pages, bien imprimé sur beau papier, broché et rogné. Prix: 47 cents 25 centièmes (1 fr.)

Le même cartonné et étiqueté: 65 cents (1 fr. 40 c.)

Idem relié en basane: 75 cents (1 fr. 60 c.)

Idem doré sur tranche: 94 cents (1 fr. 80 c.)

Cet almanach se trouve aussi à Verviers, chez Renard-Croisi et Renard; à Huy, chez L. Godin, Grande-Place; à Spa, chez Ve. Badon et Giloton, libraires.

(335) VENTE d'une pièce de bien, par suite de surenchère sur aliénation volontaire.

Par acte passé devant Guillaume-Joseph Delrée, notaire royal à la résidence de Theux, le trois juin 1824, enregistré à Spa le huit, et transcrit au bureau des hypothèques de Liège le vingt-deux juin même mois, le sieur Gerard-Henri Crehai, homme de loi, domicilié à Spa, a vendu publiquement et à charge de purge civile, au sieur François Martiny cabaretier, demeurant à Spa, une pièce de bien sise en lieu dit Heid-Fannar, commune de Spa, canton du même nom, district de Verviers, arrondissement judiciaire de Liège, et province de Liège, de la contenance d'environ un bonnier 79 perches (sept journaux), tenant du Levant à M. Quirin Lezaack, ainsi que du couchant, midi à la chaussée qui conduit de Spa à Theux.

Cette vente a été faite aux conditions reprises audit acte, et moyennant le prix et somme de 949 florins 72 cents du royaume.

Par exploit de l'huissier Misson, fils, en date du 27 août 1824, enregistré à Spa le même jour, signifié tant à l'acquéreur qu'au vendeur, Madame veuve Jean-François Biolley, née de Simonis, rentière, domiciliée à Verviers, a requis la mise aux enchères et l'adjudication publique de ladite pièce de bien, elle s'est obligée d'en porter le prix à la somme de 1150 florins des Pays-Bas, et a présenté pour caution M. Raimond Biolley fabricant de draps, domicilié à Verviers.

Par jugement rendu par le tribunal de première instance séant à Liège, en date du 6 septembre 1824, enregistré le quinze même mois, la caution a été reçue et la surenchère admise.

En conséquence, la pièce de bien ci-dessus désignée, sera, à la requête de ladite Dame veuve Biolley, née de Simonis, ci-dessus qualifiée, mise en vente aux enchères publiques, devant le tribunal de première instance séant à Liège, sur la mise à prix de 1150 florins des Pays-Bas, à quel effet, la première publication de l'enchère aura lieu à l'audience des criées dudit tribunal, le lundi vingt-cinq octobre 1824, à dix heures du matin.

Maitre Georges-Erasme-Walthère GALAND, patentié à Liège, le 30 avril 1824, art. 213, avoué près ledit tribunal, demeurant à Liège, rue Table-de-Pierres, n° 482, occupe pour la poursuite.

Fait à Liège, le vingt-septembre 1824.

(signé) GALAND, avoué. Je soussigné greffier du tribunal de première instance séant à Liège, certifie que copie du présent a été cejourd'hui inséré au tableau à ce destiné.

Fait à Liège, le vingt-septembre 1824.

(signé) Renardy, commis greffier. Enregistré à Liège, le vingt-un septembre 1824, fol. 12, case 6, reçu 1 flor. 3 cents, subv. compr.

(signé) Lacroix, pr. le receveur. Les trois publications ayant été faites, l'adjudication préparatoire a eu lieu le treize décembre mil huit cent vingt-quatre, et l'adjudication définitive est fixée et aura lieu à l'audience des criées du tribunal civil de première instance séant à Liège, le vingt-un février mil huit cent-cinquante, sur la somme de onze cent cinquante florins des Pays-Bas, montant de l'adjudication préparatoire. Maitre Georges-Erasme-Walthère GALAND, avoué audit tribunal, demeurant à Liège, rue Table-de-Pierres, n° 482, patentié pour 1824, article 213, continue d'occuper sur la présente poursuite.

GALAND, avoué.

La première de ces rues conduira du Pont-d'Ile à l'Université, en ligne droite, sur l'emplacement du bras de la Meuse que traversent les ponts dits du *Neuf-Marché* et du *torrent*. Par une transaction consentie entre la ville et l'un de ses habitans, la ville devenue propriétaire de tout le terrain compris entre le pont de l'Université et le rivage de la Meuse, fournira à l'Université, en lui cédant cet espace, le moyen d'agrandir considérablement son jardin botanique et le faire ainsi régner tout autour de ses beaux jardins. A cette occasion, le passage du pont de l'Université sera régularisé : le cours d'eau ou biez qui y passe étant supprimé, le pont sera transformé lui-même en une rue, qui, du côté de la Meuse sera alignée par le nouveau jardin de l'Université.

Pour assurer la décharge des eaux du canal du quai de la Sauvegarde, il sera construit sous la nouvelle rue qui portera le nom de rue de la Régence, un canal couvert et un autre sur l'emplacement du biez supprimé. Il sera donné à ces canaux une dimension proportionnée aux plus grandes crues des eaux.

La seconde rue Neuve, partira de la place dite du Neuf-Marché ou plutôt de la place St. Denis, croisera la rue de la Régence et, traversant en ligne droite le quartier *Lulai*, viendra aboutir à la place St. Paul, au coin du jardin formé sur l'emplacement de l'ancienne église St. Martin : elle sera nommée rue de la Cathédrale.

Les avantages qui naîtront de la construction de ces deux rues sont sensibles. D'abord il manquait au commerce de la ville une grande communication qui mit en rapport direct les quais d'Avroy et de la Sanvenière avec la Batte et le quai St.-Léonard. C'est le but qu'atteindra la rue de la Régence, en rapprochant, pour ainsi dire, l'université de la place du Spectacle, et ainsi des grandes routes qui viennent y aboutir. La rue de la Cathédrale, en traversant celle de la Régence, réunira davantage, au reste de la ville, les places de St-Paul et de St-Jacques et tout le quartier de l'Ile; la largeur de ces deux rues sera de dix aunes, ce qui en fera certainement les deux plus belles rues de la ville, si, comme on a le droit de l'espérer, les plans de construction sont bien choisis. Le résultat le plus important de ces travaux sera l'assainissement d'une partie considérable de la ville, qui, en été, est souvent un véritable cloaque pour les immondices et les eaux stagnantes qui exhalent constamment une odeur pestilentielle et meurtrière pour les habitans trop resserrés dans d'étroites demeures.

Il est inutile de dire que les terrains contigus tripleront au moins de valeur, et que ces travaux donneront de l'occupation pour longtemps à une classe nombreuse que la léthargie de notre commerce, en tout genre, rend très malheureuse depuis quelques années.

Et tous ces résultats si importants, le plan adopté les produira sans que la ville soit obligée d'excéder la dépense de 60,000 fl. la très majeure partie du terrain destiné à l'emplacement des deux rues appartenant dès à présent à la ville. Déjà la régence a consacré au budget de 1825 une partie des fonds nécessaires, de sorte qu'on mettra la main à l'œuvre l'été prochain.

On nous assure d'ailleurs que le dégagement de la belle façade au palais de justice sera exécuté au printemps prochain.

NÉCROLOGIE.

Quel beau jour se dispose
Qu'il promet de douceur!

Chantait hier soir la Rosière. Mais hélas ! ce beau jour ne se termina pas sans orages; de sourds murmures, de légers sifflemens l'avaient d'abord annoncé; il éclata tout-à-coup, à des marques imprudentes d'approbation parties du fond de la salle. Si elles furent données par les amis de M^{de} Dorsan, ils prirent fort mal leur tems. Leurs claquemens de mains intempestifs décidèrent l'explosion générale. Au bruit aigu et perçant des sifflets, la timide et douce rosière, oubliant l'esprit de son rôle, s'avança d'un air d'écœurement et presque menaçant sur le bord de la scène, et mettant dans son jeu et dans ses paroles une chaleur qui ne lui était pas ordinaire, elle déclara qu'elle ne reparaitrait plus sur le théâtre de Liège. Grande rumeur ! Plusieurs braves purent apprendre à M^{de} Dorsan que son départ n'affligeait pas autrement le public. La toile tombe. Des groupes se forment, des colloques s'établissent. Des pompiers, des agents de police, et voir même des gendarmes, circulent dans les corridors, se répandent dans le parterre, et montent jusqu'au paradis. A voir leur air affairé, leurs allées et venues, on aurait pu croire qu'il ne s'agissait rien moins que d'une conspiration contre l'état, ou d'un soulèvement populaire. L'agitation n'était pas moins grande derrière la toile. M^{de} Dorsan se refusait absolument à reparaitre; et bien lui en prit, à ce que je crois. Consignée dans sa loge, elle trouva sans doute qu'il valait encore mieux subir ces arrêts que les coups de sifflet qui l'auraient saluée à sa rentrée sur la scène. L'Opéra Comique fut substitué à la Rosière. Tout rentra bientôt dans l'ordre accoutumé, c'est-à-dire que M^{lle} Rosière dans le *Médecin Turc* chanta de manière à enlever les applaudissemens, et qu'elle fit oublier et la rosière, et sa déclaration vigoureuse, et l'agitation et le tumulte qui l'avaient suivie. Notre direction s'occupera sans doute sur-le-champ à remplir la place que laisse vacante le départ de M^{de} Dorsan; et ce vide ne sera pas bien difficile à combler.

TEMPÉRATURE.

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU JOURNAL *Mathieu Laensbergh*.

Liège, le 16 décembre 1824.

Monsieur,

Le seul titre de votre journal avait fait croire généralement que l'état du ciel et les variations de l'atmosphère vous occuperaient autant que les révolutions terrestres, la situation des peuples et la politique des cabinets; on s'était imaginé que M^e. Mathieu journaliste aurait quelque air de famille avec M^e. Mathieu l'astrologue, et que non moins savant que son illustre cousin, il tiendrait ses lecteurs au courant des éclipses de soleils, des phases de la lune, de l'arrivée des comètes, de la pluie, de la neige, du vent, du tonnerre, etc., surtout de la température. Cette attente a été déçue, votre lumette est constamment restée braquée sur notre fourmillière. Vous ne pouvez cependant pas ignorer de quelle importance il est de consigner chaque jour de semblables observations. Que d'abonnés, par exemple, le *Journal de Paris* ne perdrait-il pas, s'il négligeait de mentionner quels degrés le thermomètre marquait à chaque heure de la journée! Toutes les douairières du faubourg St-Germain, tous les pacifiques rentiers du Marais, qui forment la masse de ses abonnés, le quitteraient à l'instant. Grâce au ciel, nous n'avons pas chez nous de faubourg St Germain, ni de Marais; mais nous vous citerons une foule d'honnêtes gens qui sont bien aises de savoir au juste quel

était hier l'état de l'atmosphère à 8 heures 20 minutes du matin, ou à 3 heures et 33 minutes du soir, et de quels vêtemens légers ou bien fourrés ils devaient se couvrir pour faire leur promenade habituelle; nous avons grand nombre de bonnes ménagères qui ne manqueront pas de consulter l'article *température*, avant de faire couvrir leurs poules, de sécher leurs confitures, ou d'exposer aux rigueurs de l'air leurs *datura*, leurs *camélia*, leurs *métrocideros*. Ma femme m'a déjà signifié plusieurs fois qu'il faudrait renoncer au *Mathieu*, s'il continuait à garder le silence sur l'élévation ou l'abaissement du thermomètre. Plusieurs de ses amies manifestent les mêmes intentions.

Veillez donc, Monsieur le rédacteur, dans votre propre intérêt, faire droit à ma pétition, que je pourrais au besoin couvrir de mille signatures. Par là, vous auriez chaque jour, comme tout autre, un article de fonds. Commencez, si vous le voulez, par apprendre à vos lecteurs que le thermomètre fut inventé en 1620, par Corneille Drebbel, paysan hollandais; qu'il fut perfectionné par Réaumur en 1730: que le thermomètre de Gabriel-Daniel Fahrenheit, a pour terme fixe le degré de congélation forcée par le muriate ammoniacal, et celui qui répond à l'eau bouillante; que l'intervalle est divisé en 212 parties; que le 32^e degré coïncide avec le degré zéro du thermomètre de Réaumur; ce qui donne 180 degrés depuis ce terme jusqu'à l'eau bouillante, et fait ainsi 9 degrés pour 4 du thermomètre français; et qu'enfin Fahrenheit a exécuté le thermomètre, qui porte son nom, vers 1720: ajoutez, si vous le voulez, que sur le thermomètre de Delisle, adopté en Russie, la congélation de l'eau est marquée 150, et l'eau bouillante 0. Je ne parlerai pas du thermomètre centigrade de Chevalier, car il faut en finir. Tous ces détails vous donneront cet air grave et savant qui vous manque (soit dit entre nous), et qu'il est cependant si facile d'acquiescer; demandez plutôt à MM. tels et tels. Dans cette attente, Monsieur le rédacteur, et avec le désir que votre bon *Mathieu* ne descende jamais au-dessous de zéro, j'ai bien l'honneur d'être, etc.

P. S. A propos, comme je dois supposer que vous n'avez pas encore fait emplette d'un thermomètre, je vous communique l'état de l'atmosphère de ce jour; aujourd'hui donc mon thermomètre, d'après Réaumur, marquait à 9 h. du matin: 5 deg. et 172; et à 3 h. du soir: 6 deg. et 172.

Je continuerai pendant quelques jours à vous faire passer les mêmes notes, si vous faites bon accueil à cette lettre.

J. Rogier.

HISTOIRE DE PHILIPPE II ROI D'ESPAGNE par Alexis DUMESNIL 1 vol. in-8o.

Il faut du courage pour concevoir le projet de retracer fidèlement le tableau d'une vie, qui réunit tant de vices et tant de crimes, qu'ils suffiraient pour vingt tyrans vulgaires. Ce n'est que chez Philippe, en effet, que l'on trouve à la fois, et dans un degré de perfection épouvantable, un despote dont les sombres fureurs eurent pour but constant de courber le monde sous la domination de Rome et de l'inquisition et d'asservir l'inquisition et Rome au joug plus dur encore de sa volonté, un homme qui ne savait témoigner son estime et sa reconnaissance que par les soupçons, l'exil, le bannissement ou des périls certains; dont la tendresse paternelle, l'affection conjugale et les amours n'éclataient que par le meurtre et le poison; un monstre jaloux de toute vertu, et même du courage guerrier de ses plus dévoués serviteurs; un prince dont le règne ne s'est signalé que par l'effroi qu'il inspirait et par la terreur qu'il répandait au loin, et surtout dans nos provinces désolées, du fond de son cabinet où il pâlisait souvent lui-même au souvenir de ses forfaits. Ses plus vifs chagrins, après avoir perdu ou fait périr, sans émotion visible, cinq femmes qu'il avait adorées, l'héritier de sa couronne, l'élite de ses généraux, la moitié, la plus utile par son industrie, de la population de ses plus riches provinces, et les deux plus belles flottes que le monde eût vues depuis la chute des rois de Perse; les seuls chagrins qui firent une impression durable sur son âme, furent de voir les Pays-Bas échapper à son pouvoir par leurs vertus et celles de leur illustre libérateur et la France se couer, sous le magnanime Henri IV, le joug de ses dons perfides et de son influence empoisonnée. Voilà ce que toute la gloire de la journée de Lépante et tous les trésors du Mexique ne pouvaient effacer d'une mémoire plus soigneuse de conserver le souvenir des revers que celui des succès; voilà ce que la stupide soumission de ses peuples esclaves ne parvenait point à arracher d'un cœur plus tourmenté de la vue du bonheur et de la liberté de quelques hommes, que satisfait des supplices qu'il avait commandés.

Pour dévoiler tous les replis de l'âme de Philippe, on l'a dit avec raison, il faudrait un nouveau Tacite. M. Dumesnil a souvent la vivacité et parfois même l'énergie de ses couleurs; mais il s'en faut bien qu'il ait ni la fermeté de son pinceau, ni surtout la vérité de son dessin; ou pour parler sans figure, cette profonde connaissance du cœur humain, sans laquelle il ne faut pas même essayer de sonder les abîmes d'un cœur comme celui du tyran que la Belgique a surnommé le *léon du midi*.

M. Dumesnil est parti d'un point qui est une erreur capitale. C'est au fanatisme et aux cruautés de son siècle qu'il impute le fanatisme et les cruautés de Philippe: comment concilier ce jugement avec le dessein trop souvent visible dans une aussi effroyable histoire, de sortir sans cesse Philippe de la ligne des génies ordinaires? Si, le laissant sous le rapport des talens, dans la dernière classe, où l'on l'on devrait s'empresse de refouler tous les hommes vicieux et pervers, la vue des cardinaux de Granvelle et de Lorraine, des Marie de Médicis et des Charles IX, des Sixte Quint et de tous ses successeurs amis ou rivaux de Philippe, pouvait jusqu'à un certain point excuser ce dangereux paradoxe, les vertus contemporaines du grand Guillaume et de Henri IV, des Coligny, des Horn, des Hospital, de don Juan lui-même seul fils digne des Charles Quint, de Farnèse et tant d'illustres héros serviteurs ou ennemis de Philippe ne suffisoient-elles pas pour faire voir, qu'un homme de a trempe du roi d'Espagne devait assumer seul la responsabilité de tous ses l'attentats.

Et quant à sa politique tant vantée, qu'on la juge par les résultats: la perte des Pays-Bas, la dépopulation de Grenade et de Valence, une dette immense, et l'Espagne toute entière tellement avilie et ruinée qu'elle n'a pu se relever depuis d'aucune de ses infortunes!

Une seconde faute que nous regardons comme très importante aussi consiste dans la forme: plusieurs critiques se plaisent à répéter de nos jours que l'histoire doit toujours être grave et pleine de majesté: M. Dumesnil semble pénétré de la vérité de ce précepte; aussi quand son sujet manque de dignité il en emprunte à la morale ou à la religion, en un mot, à quelque chose qui n'est pas de son sujet. Voltaire n'est cité qu'une seule fois par lui et c'est pour reprendre la *légèreté* avec laquelle l'auteur de *l'esprit des nations* écrivait l'histoire. Ce paradoxe semble s'accréditer depuis peu; il est bon de reproduire les réponses qu'on y a déjà faites et utile de le faire surtout quand l'approbation d'un écrivain distingué peut rendre le conseil dangereux.

Voici ce que pensait à ce sujet un homme que les plus beaux génies du 18^e siècle consultaient et regardaient presque comme leur égal pour la sûreté de son goût et la droiture de sa raison, M. Suard: *quand on ne couvre l'histoire que du ridicule qu'elle a, disait-il, c'est l'histoire qui se dégrade elle-même et la vérité qui constitue la véritable dignité de l'historien lui commande de traiter l'histoire, comme elle le mérite. On rit de l'espèce humaine, mais on en rougit et ce double effet, la gloire de Molière ne peut pas être la honte de Voltaire.*

Rommes

grand esprit

Stratford Canning; les instructions dont il est muni, et ses talens éminens justifient cette attente.

¶ Pour ce qui regarde la reconnaissance des états américains du Sud, Le *Courier* assure que la politique du ministère n'a pas changé à leur égard.

— La compagnie continentale d'éclairage est sous la direction de sir William Congreve, qui est récemment revenu du continent, où il a entamé des négociations ou pris des engagements avec les autorités de Russie, d'Autriche, de Danemarck, de Suède, de Prusse, de Hanovre et des Pays-Bas, pour éclairer les capitales et autres principales villes de ces pays au moyen du gaz, comme cela se pratique en Angleterre.

Le capital de la compagnie doit être porté à deux millions de livres sterling et divisé en 20,000 actions.

Sauf approbation des conditions du prospectus et des termes auxquels les actions sont offertes, il doit être déposé sur-le-champ entre les mains des banquiers de la compagnie 5 liv. st. par action, indépendamment d'une somme supplémentaire de 3 liv. st. aussi par action, pour les dépenses déjà faites dans les négociations sur le continent, sur toutes les actions affectées aux directeurs, employés de la compagnie, etc. Cette dernière condition n'est pas contenue dans le prospectus, mais elle est énoncée dans les circulaires adressées aux personnes qui désirent devenir actionnaires.

Les directeurs se réservent le pouvoir de lever un autre capital de 500,000 liv. st. au moyen d'une nouvelle distribution d'actions montant à cette somme, qui sera faite sur le continent; cependant ces actions ne sont exclusivement dévolues aux capitalistes étrangers.

— Nous avons reçu les journaux de Québec du 17 novembre. On annonce que le chef de la nation des Hurons, *Nicolas-Vincent Tsawouennoum*, accompagné de quatre de ses conseillers, et de deux de ses principaux guerriers, a résolu de visiter l'Angleterre. Ils feront le trajet sur le brick indien, *Matthias*, qui doit faire voile pour Liverpool avec le premier vent favorable.

FRANCE.

Paris, le 15 décembre. — Hier soir, les ambassadeurs des grandes puissances ont dû se réunir en conférence chez M. le ministre des affaires étrangères.

— C'est lundi prochain, 20 du courant, que MM. les députés se réuniront dans la salle de leurs séances pour tirer au sort la grande députation chargée d'aller au-devant de S. M. à la séance royale d'ouverture.

— On assure que la sainte-alliance a demandé au cabinet de Stockholm d'obtenir à tout prix du storting de Norwège, des changemens dans la constitution de ce pays qui la mettent en harmonie avec les principes monarchiques.

— Nous avons lieu de croire que les deux principautés de Valachie et de Moldavie sont en ce moment évacuées, sur de nouvelles représentations faites à la Porte par les cours alliées, dans les premiers jours de ce mois. (L'Etoile.)

— Le procès du colonel Gauchais a commencé le 11 de ce mois à la cour d'assises de Poitiers. La première audience qui avait attiré un grand nombre de curieux, n'a été ouverte qu'à six heures du soir. Dans cette séance on a lu l'acte d'accusation qui se rapporte à celui qui fut dressé contre le général Berton, et l'on a entendu le réquisitoire de M. le procureur général Mangin. On a procédé ensuite à l'appel des témoins dont deux se trouvaient absens, et l'on a renvoyé la cause au lendemain, onze heures du matin.

— Dans les derniers jours de novembre, un habitant du bourg de Saint Savinien (Charente-Inférieure), étant occupé à couper du bois, aperçut un loup énorme qui cherchait à dévorer les provisions contenues dans son bissac. Il court aussitôt sur l'animal avec son fusil; mais cette arme n'étant pas chargée, il ne peut s'en servir que comme d'une massue dont il décharge de grands coups sur la tête, jusqu'à ce que le fusil se soit brisé dans ses mains. Alors le loup revenu de sa première surprise, l'attaque vigoureusement, et se jette sur lui avec fureur. Mais l'intrepide paysan ne perd pas la tête: voyant l'animal fondre sur lui, il tend les bras, et, le serrant de toute sa force, cherche à l'étouffer, pendant qu'un chien de petite taille secourde son maître de son mieux en déchirant le loup à belles dents. Cette lutte violente dura quelques momens; mais le bûcheron fatigué de ses efforts, et déjà mordu en plusieurs endroits, tomba, et laissa échapper le loup, dont la rage se tourna heureusement sur le chien. Enfin, le paysan se relève, court à sa hache, revient sur l'animal féroce, et lui fend la tête à la tête d'un seul coup. Ses blessures ne donnent aucune inquiétude; elles ne l'ont pas même empêché de montrer son loup dans les villages voisins, où l'on s'est empressé de lui prodiguer des marques de reconnaissance pour le service qu'il a rendu au pays en détruisant un animal qui en était devenu la terreur.

Cours de la bourse du 14 décembre. — 5 p. c. cons. 101 fr. 90 c. Emp. royal d'Espagne, 55 7/8; act. de la banque, 1987 50. La fin du mois, à 3 h. 1/2 était à 102 fr. 50 c.

Du 15. 5 p. c. cons. 102 fr. 5 c. Emprunt royal d'Espagne, 56 1/4. Act. de la banq., 1990 fr. 00 c. La fin du mois à 3 heures était à 102 fr. 15 c.

AFFAIRES DE LA GRÈCE.

14 TRIESTE, le 3 décembre. — On mande de Corfou, en date du 21 novembre, que déjà le 12 du même mois, 13 bâtimens spezziotés étaient devant Patras pour bloquer cette place. Le 17, le haut-commissaire, lord Adams, a rendu à ce sujet une déclaration, que les Grecs regardent comme particulièrement favorable à leur cause. On dit dans l'introduction de ce décret ce qui suit: « Le gouvernement grec nous ayant notifié, que les forteresses de Patras et de Lépante sont dans un état de blocus régulier, on porte ce fait à la connaissance de tous les sujets des îles Ioniennes pour qu'ils réglent leur conduite en conséquence.

INTÉRIEUR.

Bruxelles, le 17 décembre. — Le gouvernement vient de mettre en circulation des pièces de 25 cents, qui sont très bien frappées.

— Dans la nuit du 6 au 7 de ce mois un incendie a réduit complètement en cendres une maison située en la commune de Gitz, province de la Flandre occidentale. Cet événement est dû à la malveillance, et l'auteur de cet événement, qui est une femme, n'a pu cacher son crime; elle en avait fait confidence à une de ses compagnes. Elle se nomme Françoise Lenoire, fileuse de profession, et elle se trouve actuellement dans les prisons d'Ypres.

LIÈGE, LE 18 DÉCEMBRE.

Voici encore des détails sur les désastres de Pétersbourg et des environs, à la date du 25 novembre.

À la 4^e verste sur la route de Peterkoff il y a une fonderie appartenant à M. Clark, qui a été le théâtre d'un grand malheur; les ouvriers de cette manufacture, occupés de leurs travaux à l'heure de l'inondation, s'aperçurent

trop tard que les bâtimens où leurs femmes et leurs enfans étaient restés, se remplissaient d'eau; déjà il n'était plus tems de voler à leur secours, et les malheureux ont vu ainsi périr leurs familles sous leurs yeux: 150 cadavres de femmes et d'enfans y étaient encore entassés, quand l'empereur, qui parcourt tous les lieux qui ont le plus souffert, a été témoin de cet horrible spectacle.

De grands établissemens ont été promptement formés dans les principaux quartiers de la ville pour donner aux individus qui ont tout perdu un asile, du feu, des vivres et des vêtemens. Plusieurs sociétés de bienfaisance rivalisent de zèle et de soins. L'empereur a déjà, comme on sait, donné un million de roubles, l'impératrice mère, 50,000, les grands ducs chacun 50,000, la caisse d'économie des colonies un million, le comte Scheremeteff, 50,000, M. Mechleff, 30,000 roubles.

Quant au commerce, dont les pertes sont incalculables, elles retomberont presque toutes sur les étrangers. On prétend que M. Sliglitza a perdu, en sucre pour 3 millions.

L'empereur a ordonné la clôture de tous les théâtres; la consternation est extrême.

Un comité de bienfaisance a été institué, et le conseiller-privé actuel Alexis Kourakin, en est nommé président.

— Dans le texte officiel de l'arrêté relatif aux monnaies des ci-devant Pays-Bas autrichiens, il s'est glissé une transposition de chiffres: le ducat y est porté à 5 fl. 04 c., il faut lire 5 fl. 40 c.

— On apprend que la société de commerce des Pays-Bas a frété cinq navires pour Rio-Janeiro. La personne à qui est confié le soin de cette expédition, doit partir dans dix jours.

— Le journal anecdotique de Madame Campan, vient d'être publié à Londres. Il contient différentes anecdotes qui ont été supprimées dans l'édition de Paris, des extraits de sa correspondance, ses pensées sur l'éducation.

— S. Exc. le lieutenant-gouverneur-général des Indes orientales a fait diverses nominations, au nombre desquelles on remarque les suivantes: P. E. Hardy, résident de Sumanap et Madura; major de Vries, membre du conseil de justice à Ternate.

— On mande de la Prusse ce qui suit: « Nous avons à annoncer au commerce étranger une nouvelle importante. Les modifications dans notre système de douane, dont il était question depuis quelque tems, et qu'on assurait être déjà arrêtées, sont ajournées de nouveau, et doivent être adoptées définitivement dans le courant de l'été prochain. Le motif de cet ajournement est qu'on ne veut faire de nouveaux changemens dans notre système de douane, qu'après s'être procuré tous les renseignements dont on a besoin pour y procéder; et quoiqu'on ait reçu depuis quelque tems les avis des administrations supérieures provinciales et de quelques autres autorités, le gouvernement veut aussi connaître l'avis des pays dont se compose la monarchie.

Cet objet, très important, sera par conséquent soumis à la délibération des assemblées d'états de provinces, et le résultat de ces délibérations pourra influer beaucoup sur les changemens projetés ou réclamés dans le système des douanes. Notre gouvernement s'est prononcé à cet égard d'une manière fort claire dans une ordonnance royale qui vient d'être publiée, et qui renferme de nouveaux tarifs de perception des droits d'entrée, de sortie et de transit. Cette ordonnance sera mise à exécution dès le commencement de décembre; mais elle n'aura force de loi que jusqu'au 1^{er} août 1825, en tant qu'elle est relative aux droits concernant les productions agricoles et territoriales. Quant à tous les autres objets, elle sera en vigueur jusqu'à la fin de l'année 1827. »

— On a dit que le canon à vapeur de M. Perkins ne pourrait pas être employé comme arme de guerre. Cette assertion paraît erronée. On assure positivement qu'un canon du calibre de 36 livres, avec son appareil, peut être traîné sur le champ de bataille, par 4 ou 5 chevaux, et chargé avec une rapidité 50 fois plus grande qu'une pièce ordinaire. On apprend que le comité grec désire beaucoup d'obtenir quelques-uns des canons de M. Perkins, pour mettre les Grecs à même de hâter la prise de Patras; mais une convention conclue entre l'inventeur et le ministère anglais s'y oppose, le dernier s'étant réservé l'usage exclusif de ces machines terribles de destruction.

Lord Gambier, dit-on, a fait au gouvernement anglais un rapport favorable sur cette invention qui pourrait bien, par conséquent, être adoptée sous peu. On s'y attend d'autant plus qu'on apprend de Paris qu'une personne a soumis au ministère français le projet d'une machine à vapeur qui lancerait chaque fois une masse d'eau chaude de plusieurs tonneaux, ce qui serait d'un grand effet dans les combats de mer, et qu'une autre a inventé une machine avec laquelle elle perfore un canon en 32 heures, travail qui prenait autrefois de trois à quatre semaines. Il faut encore observer que le canon à vapeur lancera un boulet avec une telle force qu'il percera le revêtement d'un vaisseau, eût il deux pieds d'épaisseur.

— Parmi les découvertes modernes, dit le *Courier de Londres*, celle d'un moyen efficace de guérir le bégaiement, que nous avons aujourd'hui le plaisir d'annoncer, ne manquera pas d'être hautement appréciée par tous ceux qui ont le malheur d'être affligés de cette incommodité; et nous espérons que son auteur obtiendra tout le succès que méritent ses louables efforts, et l'importance des avantages qu'il offre de procurer.

Avis. — Les personnes qui désireraient prendre des arrangements pour la lecture des journaux anglais peuvent s'adresser au bureau de cette feuille.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DE NOTRE JOURNAL.)

Paris, le 15 décembre.

Le bruit avait couru qu'une accusation contre M. de Villèle se préparait dans une réunion de pairs; il n'en est rien. Ce n'est pas sans doute que la matière manque, mais on est trop bien élevé en France pour en venir d'abord à de pareilles extrémités. Ces choses là se disent, s'écrivent même, mais ne se font pas. Mettre un ministre en accusation.... quelle monstruosité! rechercher les causes de l'accroissement de sa fortune... quelle brutalité, quel renversement de toutes les idées d'ordre et de convenances! et puis d'ailleurs quel funeste exemple....! permis d'en user ainsi à ceux qui prennent au sérieux, les constitutions, les chambres, le *représentatif*, comme dit si bien M. Courrier; mais qu'une pareille pensée puisse venir à l'esprit de gens qui se respectent, et qui peuvent avoir le malheur de devenir ministres à leur tour, c'est en vérité ce qu'on ne peut supposer.

Non, Monsieur, il n'est pas question pour les pairs de mettre Monsieur de Villèle en accusation: plusieurs d'entre eux travaillent, il est vrai, à lui enlever le pouvoir, si faire se peut, mais par des voies plus douces. A cet effet des réunions très fréquentes ont lieu d'une part chez M. le duc de Fitz James, pour le parti aristocratique, et de l'autre chez M. le duc de Broglie, pour les libéraux-doctrinaires. Là on discute des plans d'attaque et l'on prépare ses armes. Il ne paraît pas probable que les deux partis soient parfaitement d'accord sur le choix des moyens à employer.